

PRÉAVIS N° 2022/52

AU CONSEIL COMMUNAL

Déplacement partiel de l'affectation footballistique du stade de Marens au centre sportif de Colovray

Demande d'un crédit d'étude de CHF 195'000.- pour les étapes 2 et 4 du projet de complexe et parc multisports de Colovray et d'un crédit d'étude de CHF 20'000.- pour une requalification du stade de Marens

Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Pierre Girard intitulé « Pour un terrain synthétique au stade de Marens »

Délégués municipaux: **M. Pierre Wahlen**
 M. Alexandre Démétriadès

1^{re} séance de la commission

Date	Jeudi 9 juin 2022, à 19h30
Lieu	Ferme du Manoir, Salle de conférence N° 1

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Ce préavis fait partie intégrante de la feuille de route climatique **Nyon s'engage**, présentée à votre Autorité dans le préavis N° 201/2020. La Municipalité vous invite à l'étudier à la lumière de cette stratégie municipale générale et sous l'angle de l'urgence climatique.

I. Introduction

La Municipalité a toujours eu pour objectif de promouvoir le sport et a conscience des besoins de développement et d'infrastructure du milieu footballistique nyonnais, en particulier du FC Italia Nyon. Le postulat de M. le Conseiller communal Pierre Girard intitulé « Pour un terrain synthétique au Stade de Marens » a incité la Municipalité à avoir une vision plus ambitieuse. L'extension du complexe multisports et parc des sports de Colovray offre l'opportunité, par sa dimension, d'apporter une réponse aux besoins du FC Italia Nyon d'une manière qualitative, tout en conservant à Marens, un terrain de football à destination des plus jeunes.

En parallèle, la Municipalité a pour objectif d'améliorer la qualité de vie en ville et de diminuer toutes les nuisances, en s'adaptant aux nouveaux usages de l'espace public liés à l'allongement avéré des périodes de vie en extérieur induit par le changement climatique en cours. La demande en espaces publics végétalisés accessibles à tou-te-s est croissante. Il est donc stratégique de bien planifier la ville en anticipant également cette dimension.

A travers le présent préavis, la Municipalité propose une réponse aux ambitions de développement qualitatif du FC Italia Nyon, tout en promouvant le football nyonnais, les sports en général, ainsi que des espaces verts de qualité, accessibles à toutes et tous et adaptés au réchauffement climatique.

2. Description du projet



S'il ressort que le terrain en herbe du stade de Marens est utilisé au maximum de son potentiel au niveau footballistique, force est de constater que cette surface de 10'000 m², en milieu urbain, est utilisée six mois par année, soit de mars à juin et d'août à octobre, et de façon limitée.

Il s'agit de la seule infrastructure sportive, dédiée à un club unique (sans partage avec d'autres associations sportives). Le périmètre du site est protégé par des grillages de manière à maintenir

NYON · PRÉAVIS N° 2022/52 AU CONSEIL COMMUNAL

la surface sportive en état. Le Service de l'environnement entretient le terrain à un niveau d'intensité standard, sans commune mesure avec les terrains de Colovray, dont l'entretien est financé par l'UEFA.

La solution du remplacement du terrain en herbe, en un terrain synthétique avec éclairage telle que demandée par le postulat, permettrait certes de répondre aux attentes du FC Italia Nyon, mais pas à l'ensemble des besoins du club. De plus, l'impact serait non négligeable pour les habitant-e-s du quartier, avec le risque de rentrer dans un long processus d'opposition.

2.1 Besoins du FC Italia Nyon

Le planning total d'heures d'entraînement est de 40.5 heures par semaine, si l'on considère les entraînements de toutes les équipes (cf. tableau ci-dessous). Se rajoutent aux entraînements environ 12 heures par semaine pour les matches, soit un total de 52.5 heures hebdomadaires.

Généralement, on compte une équipe par quart de terrain pour les plus jeunes et une équipe par demi terrain pour les adolescent-e-s et les adultes. Ceci permet d'assurer de bonnes conditions d'entraînement pour les équipes mais aussi de préserver les terrains.

L'utilisation effective du terrain est d'environ 24 heures/semaine, 12 heures dédiées aux entraînements et 12 heures pour les différents matches :

Utilisation	Lundi		Mardi	
	17:30-19:00	19:30-21:00	17:30-19:00	19:30-21:00
Nbre d'équipes				
Effectives	6	2+gardiens	3	2
Recommandées	4	2 : ok	2	2 : ok

Utilisation	Mercredi		Jeudi	
	17:30-19:00	19:30-21:00	17:30-19:00	19:30-21:00
Nbre d'équipes				
Effectives	6	2	3	2
Recommandées	4	2 : ok	2	2 : ok

Utilisation	Vendredi	Samedi/dimanche
	Pas d'entraînement	Matches

On constate une sollicitation extrêmement dense les lundis et mercredis de 17h30 à 19h00, où par moments six équipes s'entraînent en même temps (environ 90 jeunes), ce qui impacte grandement l'aire de jeu. Par contre, aucun entraînement n'est planifié avant 17h30, ni le vendredi. A noter que le planning d'utilisation du terrain pourrait être facilement optimisé.

Le FC Italia Nyon bénéficie également de terrains à Colovray pour les équipes adultes à raison de 174 heures/année. Ces heures leur sont réservées et les joueur-euse-s apprécient beaucoup s'entraîner sur ce site, notamment lorsque le terrain de Marens ferme pour la période hivernale et pour les matches en soirée en semaine lorsque la lumière naturelle ne suffit plus à Marens.

1er tour 2021-2022 : mi-sept. à mi-nov. :

- 1ère équipe : 2 entraînements x 1h30 par semaine = 3h x 10 semaines soit 30 heures,
- 2ème équipe : 2 entraînements x 1h30 par semaine = 3h x 10 semaines soit 30 heures,
- Juniors A : 2 entraînements x 1h30 par semaine = 3h x 10 semaines soit 30 heures.

2ème tour 2021-2022 : début fév. à mi-avril :

- 1ère équipe : 2 entraînements x 1h30 par semaine = 3h x 11 semaines soit 33 heures,
- 2ème équipe : 2 entraînements x 1h30 par semaine = 3h x 11 semaines soit 33 heures,
- 6 matches de préparation sur le terrain synthétique pour les équipes adultes = 18 heures.

2.2 Utilisation d'un terrain en gazon naturel versus en gazon synthétique

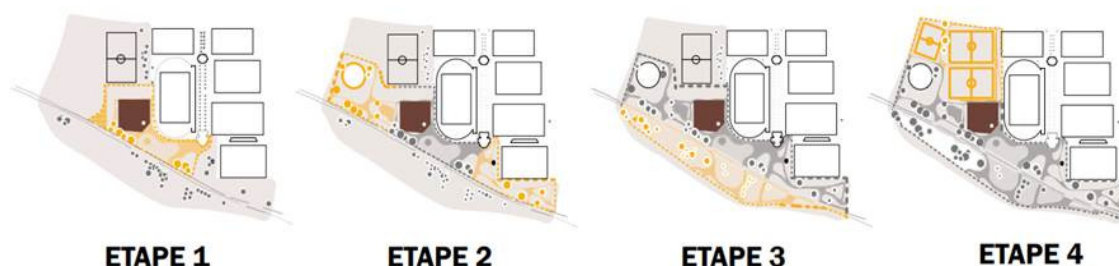
Les données d'utilisation des deux types de terrains démontrent qu'une surface synthétique permet une utilisation hebdomadaire plus conséquente et indépendante des conditions météorologiques. La diversité de pratique sur un terrain artificiel est également un avantage et donne l'opportunité d'ouvrir l'espace de jeu à un plus large public.

	Terrain en gazon naturel	Terrain en gazon synthétique
Utilisation hebdomadaire	0 à 30 h	40 à 50 h
Utilisation annuelle	500 h	1500 h
Conditions météorologique	Utilisation dépendante de la météo.	Praticabilité par (presque) tous les temps.

Durant la saison hivernale, les jeunes athlètes du FC Italia Nyon, mais aussi du Stade nyonnais et du Rugby Club s'entraînent en salle et au Centre sportif de Colovray sur les deux terrains synthétiques existants. Il est incontestable que les surfaces synthétiques permettent de répondre aux besoins d'entraînement des clubs lorsque les terrains en herbe ne sont peu ou pas praticables, ménageant ainsi les terrains en gazon naturel.

A maintes reprises, ces trois clubs ont sollicité la Ville de Nyon pour que leurs joueur-euse-s puissent s'entraîner en hiver sur une surface synthétique. Néanmoins, à la belle saison, tous préfèrent jouer sur du gazon. Il ressort donc que ces deux types de surface sont complémentaires et qu'une étude approfondie doit être faite pour définir les besoins du football et du rugby nyonnais dans son ensemble.

2.2 Avancer les étapes 2 et 4 du complexe et parc multisport de Colovray



Extrait de la brochure complexe multisports et parc des sports de Colovray 2019-2030, page 7.

Avant le coup d'arrêt de la pandémie, la fréquence d'utilisation des terrains du stade de Colovray atteignait pratiquement son plein potentiel, à l'exception du terrain principal préservé pour les matchs de haut niveau et internationaux organisés par l'UEFA.

Les premiers entraînements des clubs locaux sont planifiés du lundi au vendredi et débutent à 14h00 le mercredi et à 17h00 les autres jours de la semaine. Ces derniers sont organisés en trois périodes de 1h30 :

- 17h00-18h30
- 18h30-20h00
- 20h00-21h30

Dès lors, il apparaît difficile d'accueillir le FC Italia Nyon à Colovray, sans extension du domaine sportif. Il est à noter également que malgré l'augmentation de la population et l'augmentation du nombre de membres dans les clubs, le dernier terrain de football construit pour licenciés date de 2011 (le terrain 7 de l'UEFA). L'infrastructure de Colovray date quant à elle de 1990.

De ces constats, il paraît essentiel d'évaluer les besoins du football nyonnais de manière globale, ainsi que le potentiel qu'offrirait Colovray à terme. Réévaluer le planning des différentes phases de réalisation du projet de Colovray, comme cela avait été suggéré par la commission en charge de statuer sur la demande de crédits d'étude de la Maison des sports, permettrait non seulement d'offrir de meilleures conditions aux joueur-euse-s du FC Italia, mais également à l'ensemble des utilisateur-riche-s du Centre sportif de Colovray.

Le projet de complexe et parc multisports de Colovray a été défini dans le préavis N° 192/2020. Quatre étapes de réalisation sont prévues (voir schéma ci-dessus). La réalisation de terrains de sports supplémentaires a été positionnée en dernière étape de construction (étape 4). Elle consiste à réaliser un terrain de football (remplace le terrain existant), un terrain de rugby, un demi terrain de football et une place des fêtes.

L'ambition du Service de l'environnement est de développer cette extension en complémentarité avec les infrastructures sportives existantes et en harmonie avec son environnement arboré et végétalisé. L'intention est que ce complexe devienne, à terme, un écrin de verdure dédié aux sports. Ce projet sera coordonné de manière rapprochée avec le Service des sports, manifestations et maintenance et l'UEFA, afin de satisfaire l'ensemble des besoins des usager-ère-s.

A travers cette proposition, la Municipalité souhaite avancer les étapes 2 et 4 en demandant un crédit pour une étude de faisabilité. Cette étude est nécessaire car plusieurs questions sont encore ouvertes et ne permettent pas de quantifier les besoins en investissement pour les études et travaux à suivre :

- Faisabilité administrative (étude du raccordement à la RC1, notamment.) ;
- Faisabilité programmatique (quel programme sur quel type de sol, quels équipements, quel accompagnement lié à la gestion de eaux, à la biodiversité, à la rétention des polluants, etc.) ;
- Faisabilité financière (quel coût d'ouvrage à +/- 20% selon norme SIA).

Cette étape est nécessaire et doit permettre de revenir vers le Conseil communal avec une demande précise de crédits d'études et de principe de répartition financière entre l'UEFA et la Ville.

2.3. Repenser le stade de Marens en parc sportif pour toutes et tous

Un espace public nécessaire pour l'activité sportive de toutes et tous

Quel que soit l'âge, la pratique d'une activité physique en extérieur régulière est une source de bien-être, de dynamisme et l'occasion de développer une vie sociale plus riche et harmonieuse.

L'accès à la pratique du sport, sans devoir être membre d'un club, est également un vecteur important de santé publique et de cohésion sociale.

Les pourtours du stade Marens ont déjà permis de compléter l'activité footballistique licenciée à travers l'aménagements d'équipements tels qu'un street workout, des tables de ping-pong, un terrain de basketball et une place de jeux.

Ces équipements pourraient s'inscrire pleinement dans un projet global de parc sportif urbain, afin de répondre à un public intergénérationnel diversifié.

Il apparaît néanmoins primordial pour la Municipalité de conserver un terrain de football sur le site du stade de Marens pour répondre aux besoins notamment des licenciés juniors du FC Italia. En effet, la pratique du football ouvert à toutes et tous est un facteur d'intégration sociale avéré pour les jeunes ne pouvant pas bénéficier d'une licence.

La Municipalité souhaite ainsi étudier les potentiels de requalification du stade de Marens en parc sportif urbain polyvalent, dédié à une diversité d'activités physiques multigénérationnelles et non générées. L'avenir des gradins sera également intégré à la démarche prospective.

Un espace vert d'importance communale

A l'échelle de la ville moderne de Nyon, le site du stade de Marens est un espace vert unique et idéalement situé. Il est accessible en moins de 5 minutes à pied des quartiers des Tattes d'Oie, Marens, Couchant Hôpital, Gravette et en 10 minutes à vélo d'une majorité des quartiers de la ville.

Dans ce secteur, les seuls autres espaces verts dédiés aux jeux de balle sur gazon en main publique et accessibles à toutes et tous se situent dans l'enceinte de l'établissement secondaire Nyon-Marens et dans le parc du Cossy. S'agissant de l'espace de Nyon-Marens, ce dernier est projeté comme réserve à bâtir pour le développement futur d'équipements publics nécessaires à l'accompagnement de la croissance de la population à venir.

En termes de comparaison, le terrain de football du stade Marens représente une surface de plus de 7'000 m², celui de l'école de Marens, seulement 1'700 m².

La couche « espaces verts » du site Cartolacôte de la ville de Nyon (voir plan au point 2) permet de bien visualiser que la planification d'espaces verts publics supérieurs à 5'000 m² (de l'ordre d'un parc) est absente sur cette partie du territoire.

Il est important également de relever que cette partie du territoire nyonnais ne bénéficie pas des mêmes qualités d'accessibilité aux espaces de verdure de proximité que la Petite Prairie (parc du Cossy, plus de 8'000 m²), le Reposoir (parc de Mangette plus de 9'000 m²) et la Levratte (espace vert à requalifier de plus de 5'000 m²), pour ne citer qu'eux.

Enfin, il est à signaler qu'il s'agit du seul secteur qui n'est pas accompagné des ripisylves structurantes et arborées (telles que l'Asse, le Cossy, le Boiron). Seul le Corjon, dans une section partielle, a pu être remis à ciel ouvert et sa continuité en amont et en aval est contrainte par le bâti existant et la route de Divonne.

Dès lors, le potentiel du stade de Marens se révèle unique. Il s'agit de la dernière réserve de pleine terre publique de cette dimension qui n'est pas encore imperméabilisée.

Un espace nécessaire pour l'atténuation des périodes de canicule à venir

En prévision du renforcement avéré de la durée des canicules, de leur intensité et de leur létalité pour les populations fragiles des quartiers alentours, il apparaît primordial, dans un contexte où la Ville de Nyon « s'engage », de bien veiller à maintenir, renforcer et massifier l'effet d'îlot de fraîcheur du site de Marens, en l'ouvrant à l'usage de toutes et tous.

Il n'est pas compliqué d'imaginer le potentiel de parc urbain rayonnant sur les quartiers alentours et riches d'équipements dédiés à la rencontre, à la pratique des sports, complété d'une canopée rafraichissante. En somme, un lieu convivial et populaire pour l'ensemble de la population Nyonnaise.

La Municipalité porte une responsabilité publique d'atténuer les effets des canicules. Dans cette partie de la Ville, l'espace vert de Marens, si unique par sa dimension et son sol encore naturel et non minéralisé devient stratégique à requalifier.

Un espace de verdure nécessaire à la biodiversité

Le stade de Marens se situe entre deux des trois corridors biologiques principaux de la ville représentés par l'Asse, le Cossy et le Boiron (aires centrales). Il représente donc un point de relais (création d'une aire de mise en réseau) avec un potentiel conséquent pour le développement de l'infrastructure écologique nyonnaise, dans un secteur de la ville où les espaces verts sont de moins en moins présents.

Les alentours du stade Marens ont en effet été identifiés comme points de développement possibles d'habitats-relais dans l'armature projetée d'un réseau fonctionnel sur le territoire, permettant le déplacement de la faune dans le milieu urbain (*Inventaire des valeurs naturelles de la commune de Nyon*, Delarze, 2011). La proposition de développer un projet de requalification de cet espace et non seulement de ses alentours au profit de la biodiversité représente une véritable opportunité pour le développement de la biodiversité.

Soulignons également le potentiel pédagogique d'un espace dédié aux loisirs dont l'aménagement a été pensé également en faveur de la biodiversité. Il est en effet aujourd'hui crucial que les services que nous rendent la nature soient reconnus par tou-te-s, afin de préserver et massifier la présence de la biodiversité, au bénéfice de toute la population.

2.4 La question du terrain synthétique ou naturel

Actuellement, une tendance claire en Suisse romande montre que les terrains naturels sont progressivement remplacés par des terrains synthétiques.

Cette demande des clubs et des utilisateur-ric-e-s est fondée sur un allongement des périodes de jeux sans correspondance avec les capacités de renouvellement de la pousse d'un gazon naturel sous nos latitudes.

Ainsi, lorsque qu'il n'est possible d'accueillir qu'un seul et unique terrain, la pression d'utilisation ne permet pas de réaliser des entraînements de qualité sur un terrain naturel. Néanmoins, pour le cas des terrains entretenus par l'UEFA, les terrains naturels peuvent être maintenus par le fait que ces terrains ont une intensité d'entretien sans commune mesure avec celle du reste de la ville et que les entraînements peuvent se faire de manière alternée sur chaque terrain, laissant la possibilité au gazon de se renouveler.

Cette question essentielle pour une pratique durable et de haut niveau en ville de Nyon doit être étudiée de manière appropriée. L'Association suisse des services du sport mène actuellement une étude concernant l'impact environnemental des différents types de revêtements. Ces études indépendantes doivent contribuer à rendre le débat plus objectif et, à terme, permettre aux autorités d'améliorer la planification, la réalisation et le développement de leurs installations sportives. Ainsi, nous proposons qu'une analyse de ces études en cours soit réalisée dans le cadre de ce préavis afin de revenir auprès du Conseil communal avec des éléments circonstanciés.

En conclusion, la Municipalité estime que le potentiel de requalification du site de Marens est stratégique et souhaite lancer une étude prospective sous la forme d'un atelier créatif, en parallèle de l'étude de faisabilité des étapes 2 et 4 du complexe et parc multisports de Colovray, afin d'anticiper sa possible requalification.

3. Incidences financières

3.1 Etude de faisabilité pour l'étape 2 et 4 de Colovray (selon phase SIA 2I)

Cette demande de crédit est basée sur des offres d'honoraires de l'équipe pluridisciplinaire de mandataires du projet lauréat et de divers spécialistes.

Honoraires globaux :

Pilotage de l'étude	CHF 5'200.00 HT
A - faisabilité administrative	CHF 18'980.00 HT
B - faisabilité programmatique	CHF 73'950.00 HT
C - faisabilité financière	CHF 19'500.00 HT
débours frais divers (4%)	CHF 3'900.00 HT

Frais accessoires :

Évaluation environnementale des différents types de gazons	CHF 35'380.00 HT
Sondages et essais d'infiltration	CHF 20'000.00 HT
Relevé de géomètre (env.50 points)	CHF 1'800.00 HT
Analyses des échantillons pédologue	CHF 1'500.00 HT
Sous-total HT	CHF 180'210.00 HT
TVA (7.7%)	CHF 13'876

Sous total TTC CHF 194'086 (arr. à CHF 195'000.-)

3.2 Etude programmatique pour la requalification du Stade de Marens

Cette étude est basée sur l'offre d'un bureau d'architecte-paysagiste et vise à explorer avec les acteur-ric-e-s (riverain-e-s, associations locales, administration, etc.) le potentiel de programmation du site en termes d'équipement dédié au sport aménagé sous la forme d'un parc sportif urbain. Comme il s'agit d'attendre la réalisation des terrains de Colovray, avant d'aménager le stade de Marens, la Ville ne souhaite pas aller plus loin qu'une étude programmatique du site pour en définir le potentiel et reviendra en temps utile avec un préavis d'étude détaillé.

Atelier créatif stade de Marens	CHF 18'015.00 HT
TVA (7.7%)	CHF 1'387.00

Sous total TTC CHF 19'402.00 TTC (arr. à CHF 20'000.-)

3.3 Coût d'entretien et ressources humaines

Les coûts d'entretien et les ressources humaines de Colovray seront calculés dans le cadre de la phase étude du projet, soit une fois l'étude de faisabilité réalisée. Ils figureront dans le préavis de demande du crédit de réalisation, en cas d'accord du Conseil communal.

3.4 Subventions et aides financières

Une subvention de la Fondation « Fonds du sport vaudois » est attendue pour la réalisation des ces deux terrains dès le moment où ils ne sont pas utilisés par les besoins scolaires. La demande devra être soumise avant le dépôt du préavis au Conseil communal pour la demande du crédit de réalisation. S'agissant d'un périmètre touchant le DDP octroyé à l'UEFA, la question de la répartition financière des investissements devra également être prise en compte.

4. Aspects du développement durable

4.1 Dimension économique

Nyon rayonne économiquement aussi grâce à la présence et à la renommée de l'UEFA. Les retombées économiques d'une telle institution ne sont plus à démontrer.

L'extension des terrains du complexe de Colovray, dans une ambition d'innovation (terrains, équipement, environnement, etc.) va permettre d'offrir à la Ville de Nyon un nouveau statut au travers de nouvelles installations sportives modernes qui marqueront la porte d'entrée sud de la ville.

4.2 Dimension sociale

La volonté de développer de nouveaux espaces verts et sportifs accessibles à toutes et tous est d'une importance stratégique pour la stimulation et l'enrichissement de la politique de cohésion sociale de la Ville de Nyon.

La proposition de requalification et de programmation dédiée aux sports pour toutes et tous participe également à renforcer la politique d'amélioration de la santé publique de la population et principalement des plus jeunes.

Le rôle social des clubs sportifs nyonnais n'est pas à négliger également dans leur rôle de cohésion sociale fondamentale.

4.3 Dimension environnementale

Le stade de Marens, ainsi que les étapes 2 et 4 du complexe de Colovray sont d'une importance environnementale forte. Les dimensions touchées sont :

- augmentation de la couverture verte, développement d'une canopée conséquente et création d'un îlot de fraîcheur dans un secteur fortement urbanisé ces dernières années ;
- création d'une aire de mise en réseau de qualité dans l'infrastructure écologique de la ville et amélioration de la connectivité entre les corridors formés par l'Asse et le Boiron (représentant des aires centrales) ;
- création de micro-habitats favorables à la faune urbaine ;
- lutte contre les effets du réchauffement climatique ;
- sensibilisation des habitant-e-s à la préservation de la faune et de la flore : actions participatives possibles ;
- aménagements de milieux humides (petits plans d'eau, noues) : gestion et valorisation de l'eau dans le milieu urbain (rôle de bassins de rétention).

5. Conclusion

En conclusion, la Municipalité propose de répondre au postulat de M. le Conseiller communal Pierre Girard intitulé « Pour un terrain synthétique au Stade de Marens » en demandant l'aménagement d'un terrain synthétique accompagné de nouveaux éclairages, par les principes suivants :

- déplacer partiellement l'activité footballistique du stade de Marens dans l'étape 4 de construction de trois terrains sur le site de Colovray ;
- avancer les études et travaux des étapes 2 et 4 du complexe multisports et parc des sports de Colovray ;

NYON · PRÉAVIS N° 2022/52 AU CONSEIL COMMUNAL

- étudier l'opportunité de requalifier le stade de Marens en parc urbain, dans une dimension sportive, climatique et de biodiversité en garantissant un terrain dédié à la pratique du football junior, notamment du FC Italia Nyon.

Ces propositions sont appuyées d'une analyse circonstanciée du potentiel d'agrandissement des infrastructures sportives du site de Colovray, ainsi que de la rareté des espaces verts publics de ce secteur de la ville. Elles tirent parti également du potentiel de développement d'activités sportives pour toutes et tous, de cohésion sociale et d'impact positif sur la santé de la population. Enfin, cette proposition prend en compte l'anticipation des effets du changement climatique en cours.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 2022/52 concernant le déplacement partiel de l'affectation footballistique du stade de Marens au centre sportif de Colovray,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte du préavis N° 2022/52 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Pierre Girard intitulé « Pour un terrain synthétique au Stade de Marens » ;
2. de prendre acte des intentions de la Municipalité concernant le déplacement, entier ou partiel, de l'affectation footballistique du stade de Marens dans le complexe et parc multisports de Colovray ;
3. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 195'000.— pour l'étude de faisabilité des étapes 2 et 4 du projet de complexe et parc multisports de Colovray ;
4. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 20'000.— pour l'organisation d'un atelier créatif porté sur la requalification du stade de Marens en parc urbain ;
5. de porter ces montants en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépense du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 5 ans.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 25 avril 2022 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Daniel Rossellat



Le Secrétaire :

P.-François Umiglia

Annexe

– Tableau d'investissement

FICHE D'INVESTISSEMENT

PREAVIS No. 2022/52

**Déplacement partiel de l'affectation footballistique du stade de
Marens au centre sportif de Colovray**

Date: Nyon le **27.04.2022**

**Demande d'un crédit d'étude de CHF 195'000.- pour les étapes 2 et 4 du complexe et parc multisports de Colovray et d'un crédit d'étude de CHF 20'000.- pour une requalification du
Stade de Marens - réponse au postulat Girard et consort sur le stade de Marens**

Situation des préavis au 27.04.2022	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Total des préavis votés par le Conseil communal	26 344 802	13 472 665	5 252 306	30 968 925	35 018 470	3 974 000

Situation des emprunts au 27.04.2022	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Plafond d'emprunt selon préavis N°2021/15	360 000 000	360 000 000	360 000 000	360 000 000	360 000 000	380 000 000
Emprunts au 1er janvier	213 000 000	263 000 000	289 000 000	297 500 000	291 300 000	284 928 000
Evolution des emprunts durant la période +/-	50 000 000	26 000 000	8 500 000	-6 200 000	-6 372 000	0
Emprunts fin période/date du jour	263 000 000	289 000 000	297 500 000	291 300 000	284 928 000	284 928 000

Cautionnements et garanties	
Plafond (préavis N°2021/15)	30 000 000
Caution activée	-9 229 230
Caution demandée	0
Disponible	20 770 770

Dépenses et recettes d'investissement	CHF	Estimation des dépenses d'investissements nets					
		2022	2023	2024	2025	2026	2022-2026
Descriptif/Libellé							
Etude de faisabilité pour les étapes 2 et 4 de Colovray	195 000	195 000					195 000
Requalification du stade de Marens	20 000	20 000					20 000
Total de l'investissement	215 000	215 000	0	0	0	0	215 000

Estimation amort. + entretien		
Durée ans	Montant Amortiss.	Entretien annuel
5	43 000	
	215 000	

Financement du préavis	
	CHF
Budget de fonctionnement:	
Trésorerie courante	
Investissement:	
Emprunts	215 000
Total des besoins en financement	

Coûts d'exploitation	Libellé / années	Estimation des coûts d'exploitation					
		2022	2023	2024	2025	2026	2022-2026
Coût total d'exploitation		4 300	47 300	47 300	47 300	47 300	193 500
Intérêts en %	2,00%	4 300	4 300	4 300	4 300	4 300	21 500
Entretien		0	0	0	0	0	0
Amortissements		0	43 000	43 000	43 000	43 000	172 000
Personnel supp. en CHF		0	0	0	0	0	0
Personnel supp. en EPT		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes		0	0	0	0	0	0
Recettes		0	0	0	0	0	0
Coûts nets d'exploitation		4 300	47 300	47 300	47 300	47 300	193 500